

Aménagement d'un laboratoire de pâtisserie

marché n°SCIEC2025-01

Marché public de travaux

Marché passé sous forme d'une procédure adaptée

En application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique

LETTRE DE CONSULTATION

DATE LIMITE DE REMISE DES PLIS

20 juin 2025 à 12 HEURES

SCI des Ecoles Consulaires

SOMMAIRE

1.	Personne morale de droit public passant le marche	3
2.	Objet du marche	3
2.1.	Objet	3
2.2.	Allotissement	3
2.3.	Lieu d'exécution	3
2.4.	Durée de validité des offres	3
3.	Caracteristiques du marche	3
3.1.	Forme du marché	3
3.2.	Durée du marché et dates prévisionnelles d'exécution	3
3.3.	Variantes	4
3.4.	Options	4
4.	Conditions relatives au deroulement de la consultation	4
4.1.	Dispositions générales	4
4.2.	Visite préalable du lieu d'exécution des travaux/prestations ou des equipements concernés	4
4.3.	Modifications de détail sur la consultation	4
4.4.	Coordonnées des personnes habilitées a donner des renseignements :	4
5.	Contenu de l'offre	4
6.	Modalites pratiques relatives a l'envoi et la reception des offres	5
7.	Criteres de jugement des plis	5
8.	Recours a la procedure negociée pour la réalisation de prestations similaires	5
9.	Attribution des marches	5
10.	Recours	6
11.	Descriptif technique de la prestation attendue	6

SCI des Ecoles Consulaires

1. Personne morale de droit public passant le marché

SCI DES ECOLES CONSULAIRES
2 AVENUE DE LA PREFECTURE
CS 64204
35042 RENNES CEDEX

2. Objet du marché

2.1. Objet

Le présent marché a pour objet l'aménagement d'un laboratoire de pâtisserie sur le Campus Ferrandi.

La description des prestations attendues est précisée dans la documentation technique composant le dossier de consultation des entreprises.

2.2. Allotissement

La consultation est allotie en 7 lots :

- lot 1 - Démolitions-cloisons-doublage-isolation-plafond
- lot 2 - Menuiseries intérieures bois
- lot 3 - Revêtements de sol - faïence
- lot 4 - Peinture
- lot 5 – Chauffage – ventilation – climatisation
- lot 6 – Electricité CFO-CFA
- lot 7 – Equipements de cuisine

Les candidats pourront remettre une offre pour chacun des lots.

2.3. Lieu d'exécution

France, Région Bretagne, Ille et Vilaine ; Rennes, 2 rue de Brest, Campus Ferrandi
Code NUTS : FRH03.

2.4. Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

3. Caractéristiques du marché

3.1. Forme du marché

Le présent marché est un marché de travaux selon la procédure du marché à procédure adaptée.
Ce marché est un marché soumis aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

3.2. Durée du marché et dates prévisionnelles d'exécution

Le marché est d'une durée ferme de 3 mois.

Le planning d'exécution des prestations est le suivant :

- Date prévisionnelle de notification du marché : 04 juillet 2025
- Date prévisionnelle de début des prestations : 21 juillet 2025
- Date de livraison des prestations : 16 septembre 2025
- Date de fin de marché : 16 octobre 2025

SCI des Ecoles Consulaires

3.3. Variantes

Le candidat répondra obligatoirement à l'offre de base.

Les exigences minimales que les offres doivent respecter sont stipulées dans le cahier des clauses techniques particulières.

Le candidat pourra proposer une offre variante par lot. La variante devra intégrer les éventuelles incidences techniques et financières générées sur les autres lots.

La SCI des Ecoles Consulaires se réserve le droit d'accepter ou non la variante proposée.

3.4. Options

Le marché ne prévoit pas de prestations supplémentaires ou options.

Le candidat ne pourra pas proposer des prestations supplémentaires ou options.

4. Conditions relatives au déroulement de la consultation

4.1. Dispositions générales

Les candidatures et les offres des candidats sont entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées à l'article 5.

Tout pli incomplet ou ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de la consultation pourra être éliminé.

Les prix seront impérativement exprimés en euro.

Les documents seront fournis dans l'un des formats informatiques suivants : .doc, .xls, .pdf, .dwg

4.2. Visite préalable du lieu d'exécution des travaux/prestations ou des équipements concernés

La visite du site avant la remise des plis n'est pas obligatoire

Le titulaire sera réputé avoir pris connaissance du contexte de son intervention avant remise de son offre et démarrage de la mission.

4.3. Modifications de détail sur la consultation

La SCI des Ecoles Consulaires pourra apporter, au plus tard quatre (4) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail sur la consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4.4. Coordonnées des personnes habilitées à donner des renseignements :

Les demandes de renseignements devront parvenir à La SCI des Ecoles Consulaires au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des plis à l'adresse électronique suivante www.marches-publics.gouv.fr sous la référence SCIEC2025-01.

5. Contenu de l'offre

Pour l'appréciation de son offre, le candidat remettra les documents suivants :

- Les conditions générales d'achat datées et signées
- Un devis (modèle de DPGF – Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire joint à renseigner) détaillé, précisant l'ensemble des éléments de prix facturé. Aucun élément, autre que ceux mentionnés sur ce devis, ne sera admis en facturation. Ce document pourra être complété par une note d'explication.

SCI des Ecoles Consulaires

- Un cadre mémoire technique (modèle joint à renseigner) précisant notamment :
 - Moyens humains, matériels et équipements spécifiques affectés au présent marché (/10)
 - Intégration des contraintes de planning et confirmation date de démarrage (/20)
 - Intégration des contraintes de chantier (/10)
 - Démarche environnementale (/10)
 - Respect des prescriptions, fiches techniques proposées, références fournisseurs, provenance des fournitures (/10)

Ce document aura valeur contractuelle et servira d'élément d'appréciation de l'offre selon les critères de sélection précisés à l'article 7 du présent règlement de consultation.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée comme irrégulière.

6. Modalités pratiques relatives à l'envoi et la réception des offres

Les offres seront adressées par **voie électronique exclusivement** à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr sous la référence SCIEC2025-01 et avant les date et heure suivantes : **20 juin 2025 à 12h**

7. Critères de jugement des plis

Après avoir éliminé les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, la SCI des Ecoles Consulaires procède à un classement et attribue le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en appliquant les critères pondérés figurant ci-dessous.

Critères	Pondération des critères
Prix au regard du DPGF	40 %
Valeur technique appréciée au regard du cadre de mémoire technique	60 %
	100 %

Conformément aux dispositions de l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique, la SCI des Ecoles Consulaires prévoit de négocier les offres avec les trois prestataires, au maximum, les mieux classées après le jugement des offres.

Elle se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales reçues sans recourir à la négociation.

8. Recours à la procédure négociée pour la réalisation de prestations similaires

En application des dispositions de l'article R2122-7 du code de la commande publique, la réalisation de prestations similaires à celles de la présente consultation pourra être exécutée par le même titulaire dans le cadre d'un ou de plusieurs marchés négociés.

La durée pendant laquelle ce ou ces marchés négociés peuvent être conclus ne peut dépasser 3 mois à compter de la notification du marché, faisant l'objet de la présente consultation.

9. Attribution des marches

L'offre la mieux classée suivant l'application des critères de sélection figurant à l'article 7 ci-dessus sera retenue.

Le candidat retenu aura à produire :

- l'offre signée par la personne habilitée à engager l'entreprise contenant le devis, les conditions générales d'achat et le mémoire descriptif des prestations
- Les documents justificatifs qu'il ne se trouve pas dans le cas d'une interdiction de soumissionner visés par les dispositions des articles R2143-11 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le délai laissé à l'attributaire pour remettre les documents listés ci dessus ne pourra être supérieur à 7 (sept) jours. A défaut de production dans les délais des documents demandés, l'offre sera éliminée.

SCI des Ecoles Consulaires

A l'issue de la consultation, les candidats non retenus seront informés du rejet de leur offre, par voie postale ou électronique. Cette information vaut notification du rejet de leur offre et fait courir les délais de recours contentieux.

10. Recours

La juridiction compétente pour connaître de toutes contestations relatives à la passation du présent marché public est le Tribunal administratif de Rennes, Ille et Vilaine.

Les recours suivants peuvent être mis en œuvre :

- Référé précontractuel à tous les stades de la procédure de passation et jusqu'à la signature du contrat (articles L. 551-1 et suivants R. 551-1 et suivants du code de justice administrative) ;
- Référé contractuel après la conclusion du contrat dans un délai de trente-un (31) jours à compter de la publication d'un avis d'attribution ou dans un délai de six (6) mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat en l'absence de publication d'un avis d'attribution (articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 et suivants du code de justice administrative) ;
- Recours de plein contentieux en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux (2) mois courant à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ;
- Recours pour excès de pouvoir à l'encontre de la décision de déclaration sans suite dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification de cette décision.

11. Descriptif technique de la prestation attendue

Suivant description précisée dans :

- le DCE école Ferrandi – Ind A
- le planning travaux